

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC PAR SA DIRECTION
CONTRÔLE DES MOUVEMENTS D'ÉNERGIE DANS
SES FONCTIONS DE COORDINATEUR DE LA FIABILITÉ
AU QUÉBEC VISANT L'ADOPTION DES NORMES DE
FIABILITÉ RELATIVES À LA PROTECTION
DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES
(NORMES « CIP »)

DOSSIERS : R-3947-2015

RÉGISSEUR : Me MARC TURGEON

AUDIENCE DU 8 AVRIL 2016

HUIS CLOS

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel